

## Augmentation du prix du tabac : le dilemme

LEMONDE.FR | 12.10.10 | 09h24 • Mis à jour le 12.10.10 | 09h24

**L**e principe d'une augmentation du prix du tabac ayant été décidé, le gouvernement et le Parlement se trouvent face à deux propositions.

La première est celle du ministère du budget qui souhaite une augmentation de 6 % des prix industriels des cigarettiers. Elle relève d'une logique financière. Elle a été choisie parce que c'est l'augmentation la plus élevée n'ayant pas de retentissement sur la consommation. La longue expérience internationale montre, en effet, que les faibles accroissements de prix ne modifient pas les habitudes des fumeurs. Pour les financiers, cette faible augmentation protège donc l'avenir.

La seconde proposition est celle unanime des membres l'Académie de médecine. D'une part, ce sont les taxes qui doivent augmenter et non les prix industriels car l'Assurance-Maladie et l'Etat seraient alors les principaux bénéficiaires des revenus supplémentaires. Par ailleurs, l'augmentation doit être de plus de 10 % et réitérée pour diminuer les ventes de tabac. Contrairement à ce que disent les cigarettiers, une telle mesure a peu d'impact sur la contrebande, la contrefaçon ou les ventes transfrontalières.

Avec la loi Evin en 1991 et le premier Plan cancer de Jacques Chirac en 2003, les ventes de tabac et les cancers du poumon des hommes de 35 à 44 ans ont diminués de moitié. Au contraire, les ventes stagnent depuis 2005, ce qui témoigne de l'inefficacité voulue des augmentations de 6 % des prix industriels décidées pour satisfaire la demande des cigarettiers en 2007 et 2009. Avec 30 % de fumeurs, la France est loin des 20 % ciblés par l'OMS en Europe, loin des 22 % en Suisse, des 16 % en Suède.

En 2009, la mortalité provoquée par le tabac reste d'environ 60 000 décès par an dont la moitié par cancers. La mortalité par cancer du poumon est trois fois plus grande chez les ouvriers que chez les cadres. Pour le cancer de l'œsophage, elle est dix fois plus grande. La façon la plus efficace de lutter contre l'inégalité sociale, priorité du ministère de la santé, n'est pas d'en parler mais notamment de lutter efficacement contre le tabagisme et l'alcoolisation.

### LE TABAGISME STAGNE EN FRANCE

Il ne faut pas limiter la nocivité du tabac aux effets sur les adultes. La France est le pays d'Europe ayant la plus forte proportion de femmes enceintes fumeuses (22 % au troisième trimestre contre 11 % en Allemagne ou 6 % en Suède) et le tabagisme est la première cause évitable de complications pour la mère et l'enfant à naître. En ce domaine, la France est la lanterne rouge européenne pour la santé et la mortalité périnatale de la mère et de l'enfant, soit pire que la Russie. Un enfant sur cinq naît handicapé par le tabagisme de sa mère.

Après la naissance, le tabagisme des parents augmente les risques de mort subite du nourrisson. Les enfants de parents fumeurs ont deux fois plus de problèmes respiratoires que les autres, avec plus d'infections, ce qui a parfois des conséquences sur leur scolarité.

En conclusion, depuis 2005 le tabagisme stagne en France et les conséquences pour les nouveau-nés nous placent en queue du peloton européen. Le gouvernement et le Parlement sont devant une alternative. Soit ils privilégient les considérations financières par une troisième augmentation des prix industriels de 6 %, soit ils agissent en faveur de la santé des Français et augmentent d'au moins 10 % les taxes sur le tabac. Il n'y a pas de moyen terme en ce domaine.

---

**Maurice Tubiana** est aussi membre de l'Académie des sciences.

**Maurice Tubiana et Gérard Dubois, président honoraire et membre correspondant de l'Académie nationale de médecine**